



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 04 NOVEMBRE 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 22 octobre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 15
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-11-2021/206

Objet : Réaffectation de la subvention attribuée à la Ville de La Trinité pour le projet « Travaux de mise en sécurité et de conformité de la toiture du Palais des sports » au nouveau projet intitulé « Travaux de réfection des revêtements des chaussées en enrobé des voies communales ».

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Frédéric BUVAL, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Chantal MAIGNAN, Jean-Christophe BOULANGE, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

AVAIENT DONNE PROCURATION

Christian RAPHA à Frédéric BUVAL.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jiovanny WILLIAM, Patricia PALMONT.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1172 du 11 septembre 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire dans les Outre-mer ;

Considérant que par délibération n°BC-19-01-2018/002 les Elus ont attribué une subvention d'un montant de 306.227,80 € à la Ville de La Trinité pour les «Travaux de mise en sécurité et de conformité de la toiture du Palais des sports» ;

Considérant que par courrier en date du 12 mai 2021, Monsieur le Maire de la ville de La Trinité informe que :

- Le projet n'a pas démarré et a fait l'objet d'une réévaluation et d'un phasage. La première phase bénéficie d'un financement excédentaire.
- La Commission de sécurité des établissements recevant du public a émis un avis défavorable en raison de la vétusté du bâtiment ;

Considérant qu'afin de ne pas perdre le bénéfice de l'excédent résultant de ce réaménagement du plan de financement, la ville demande la réaffectation de la subvention sur le nouveau projet suivant : « Travaux de réfection des revêtements des chaussées en enrobé des voies communales » ;

Considérant le plan de financement prévisionnel du projet :

Plan de financement **initial** pour les travaux de mise en sécurité et de conformité de la toiture du palais des sports :

CAP NORD MARTINIQUE	VILLE	ACTC 2015	ACTC 2016	DETR 2017	TOTAL
306 227,80€	45 034€	450 335€	45 033€	54 040,20€	900 670€
34%	5%	50%	5%	6%	100%

Considérant le nouveau plan de financement pour le projet « Travaux de réfection des revêtements des chaussées en enrobés des voies communales » :

CAP NORD MARTINIQUE	COMMUNE	TOTAL
306 227,80€	16 117,25€	322 345,05€
95%	5%	100%

Considérant que les Elus de la Commission mixte subvention-finances réunis le 13 octobre 2021 ont émis un avis favorable à la réaffectation de la subvention d'un montant 306 227,80 € accordée initialement pour le projet de « Travaux de mise en sécurité et de conformité de la toiture du Palais des sports » au nouveau projet de « Travaux de réfection des revêtements des chaussées en enrobé des voies communales ».

Monsieur Frédéric BUVAL, Maire de la Trinité, s'étant retiré,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver la réaffectation de la subvention d'un montant de 306 227,80 € accordée à la ville de La Trinité initialement pour le projet de « Travaux de mise en sécurité et de conformité de la toiture du Palais des sports » au nouveau projet suivant :
« Travaux de réfection des revêtements des chaussées en enrobé des voies communales » pour un montant de 306 227,80 €.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 02

Abstention déclarée : 00

Non votant : 02

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 22 Novembre 2021

Le Président,

Bruno Nestor AZEROT

